



*Lignes directrices sur l'utilisation sûre des détergents  
et des produits d'entretien dans le cadre de REACH*

## ***Un moyen pratique de générer et de communiquer des informations sur l'utilisation en toute sécurité des produits de nettoyage et d'entretien dans le cadre de REACH***

***Guide à l'intention des fournisseurs, des formulateurs et  
des utilisateurs finaux de la chaîne d'approvisionnement  
des détergents et des produits d'entretien.***

### **IMPORTANT**

*Les informations contenues dans ce guide ont pour objectif d'aider les fournisseurs d'ingrédients, les formulateurs de produits détergents et leurs utilisateurs finaux, ainsi que les responsables de la santé au travail des entreprises de nettoyage institutionnel à se conformer à leurs obligations découlant du règlement REACH.*

*Les informations contenues dans ce document sont destinées uniquement à des fins d'information. Elles ont été recueillies sur la base de l'état actuel de connaissances et sont sujettes à des modifications.*

*La conformité à la réglementation REACH ressortit à la responsabilité individuelle des entreprises et l'A.I.S.E., DETIC et AFISE se dégagent de toute responsabilité susceptible de découler d'une quelconque utilisation potentielle par toute personne ou toute entreprise ayant accès à ces informations.*

*Si un utilisateur de ce guide constate une erreur qui doit être rectifiée, il est invité à en informer le Secrétariat de l'A.I.S.E.*



## Table des matières

### Sommaire

IMPORTANT .....	1
1. Introduction.....	3
1.1 Contenu de ce Guide .....	3
1.2 Comment utiliser ce Guide .....	3
2. Contexte législatif .....	3
2.1 REACH.....	3
2.2 Législation relative à la Santé et la sécurité au travail .....	5
3. Cartes des utilisations (ou « Use Maps »).....	5
3.1 Obligations des fournisseurs .....	5
3.2 Cartes des utilisations de l'A.I.S.E.....	7
3.2.1 Obligations des formulateurs.....	10
3.2.2 L'approche bottom-up .....	11
3.2.3 Les SUMI de l'A.I.S.E.....	12
4. Obligations des sociétés de nettoyage.....	21
Annexe I: Informations contextuelles supplémentaires .....	25
Système des descripteurs d'utilisation .....	25
Phases du processus de nettoyage professionnel.....	26
Annexe II: PROC pertinents pour le secteur du nettoyage institutionnel .....	28
Annexe III: Hiérarchie des PROC .....	30



## 1. Introduction

### 1.1 Contenu de ce Guide

Ce Guide contient toutes les informations nécessaires pour soutenir, autant que possible, les acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement des détergents et des produits d'entretien dans leur obligation de se conformer aux exigences de REACH et d'assurer une utilisation en toute sécurité des produits. Au-delà d'un aperçu général du contexte juridique, le guide fournit des explications sur tous les outils à la disposition des entreprises pour générer et communiquer des informations sur l'utilisation en toute sécurité de leurs produits. Le guide décrit plus particulièrement les concepts et les éléments du *package* « Use Maps » (carte des utilisations) et son lien avec les SUMI (Safe Use of Mixtures Information) en mettant l'accent sur l'utilisation pratique de ces outils.

### 1.2 Comment utiliser ce Guide

Ce Guide propose des sections génériques d'introduction qui peuvent s'avérer utiles à tous les lecteurs de ce document. Elles sont suivies de sections plus spécifiques qui ciblent des groupes de professionnels qui endossent des rôles spécifiques dans la chaîne d'approvisionnement. Pour plus de détails sur les sections incluses dans ce Guide, nous renvoyons le lecteur à la table des matières reprise en début de ce document.

## 2. Contexte législatif

Plusieurs textes législatifs sont d'application pour s'assurer que les détergents et les produits d'entretien mis sur le marché sont fabriqués et utilisés en toute sécurité, tant par les professionnels que par les consommateurs. Ce guide se concentrera surtout sur les prescriptions et la mise en œuvre pratique de deux d'entre eux : le Règlement REACH (CE) n° 1907/2006<sup>1</sup> et la Directive relative à la sécurité et à la santé au travail<sup>2</sup>. L'objectif de ces deux législations est d'assurer la protection des travailleurs et des utilisateurs de produits de nettoyage et d'entretien ainsi que de l'environnement.

Cette section contextuelle précise différents concepts de base relatifs aux législations mentionnées ci-dessus. Le chapitre suivant, "De la législation à la pratique" fournit un aperçu des outils disponibles pour se conformer à la législation en vigueur ainsi que sur la manière dont les informations générées dans le cadre de REACH peuvent être utilisées pour se conformer à la législation en matière de santé et sécurité au travail.

### 2.1 REACH

Le Règlement REACH sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques est entré en vigueur en 2006. Son objectif est d'accroître les connaissances sur les risques potentiels des substances chimiques nouvelles et existantes et de les gérer de manière appropriée. Les entreprises qui fabriquent ou importent des

<sup>1</sup> <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A02006R1907-20140410>

<sup>2</sup> <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:01989L0391-20081211>

chimiques ont l'obligation, en vertu de REACH, d'évaluer si ces substances présentent un risque pour la santé humaine ou pour l'environnement. Cela se fait par le biais de l'évaluation de la sécurité chimique (Chemical Safety Assessment - CSA) : un processus d'évaluation des conditions dans lesquelles une substance peut être utilisée en toute sécurité dans toutes les utilisations identifiées tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Cette obligation s'applique également aux utilisations des mélanges dans lesquels une substance est présente (par exemple, les produits de nettoyage), si la concentration de la substance est suffisamment élevée pour contribuer à la classification du mélange. La CSA est normalement effectuée par les fournisseurs ou les importateurs de substances qui enregistrent les substances dans le cadre de REACH, mais dans certains cas, les formulateurs peuvent également effectuer une évaluation de la sécurité chimique en tant qu'utilisateurs en aval.

REACH régit également la manière dont les résultats de l'évaluation de la sécurité chimique doivent être communiqués tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Si un risque est identifié, il doit être communiqué avec les mesures nécessaires pour protéger la santé humaine et l'environnement. En fait, le fournisseur doit annexer ce qu'on appelle les scénarios d'exposition (SE) à la fiche de données de sécurité (FDS), un document lié aux résultats de l'évaluation de la sécurité chimique qui contient des informations sur la façon dont une substance peut être utilisée en toute sécurité dans toutes les utilisations identifiées.

Les formulateurs de mélanges (par exemple, détergents, peintures) ne sont pas tenus, en vertu de REACH, de compiler un SE à joindre à la FDS de leurs produits. Ils sont, par contre, tenus d'évaluer les scénarios d'exposition des différentes substances individuelles contenues dans le mélange pour garantir une utilisation en toute sécurité de ce mélange. Les résultats de cette évaluation (par exemple, le port de gants pour certaines utilisations du produit) doivent être communiqués en aval de la chaîne d'approvisionnement, afin que l'utilisateur final sache comment utiliser le produit en toute sécurité.

Le bon fonctionnement de ce processus dépend aussi largement de la communication en amont. Cela permet au déclarant d'une substance de savoir comment elle est utilisée tout au long de la chaîne d'approvisionnement et, par conséquent, de tenir compte de toutes les utilisations pertinentes de la substance dans le cadre de l'évaluation de la sécurité chimique.

Après la troisième et dernière date limite de l'enregistrement dans le cadre de REACH fixée au 31 mai 2018, toutes les substances fabriquées ou importées dans l'UE dont le volume excède 1 tonne par an doivent avoir été enregistrées et une évaluation de la sécurité chimique doit avoir été effectuée pour toutes les substances fabriquées ou importées classées ou PBT/vPvB dont le volume excède 10 tonnes par an (*voir l'article 14(4) de REACH*).

De plus amples détails sur le processus REACH sont disponibles sur les pages web dédiées de l'ECHA, traduites dans plusieurs langues de l'UE : [REACH 2018 in your language](https://echa.europa.eu/fr/reach-2018)<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> <https://echa.europa.eu/fr/reach-2018>



## 2.2 Législation relative à la Santé et la sécurité au travail

Bien que chaque État membre de l'Union européenne possède sa propre législation nationale en matière de santé au travail, la base de cette législation est ancrée dans les directives européennes sur la santé et la sécurité au travail. Le principe fondamental de cette législation est que l'employeur est responsable de créer des lieux de travail sûrs et de veiller à ce que les employés travaillent en toute sécurité. Pour y parvenir, l'employeur doit connaître tous les risques potentiels liés au travail et savoir comment prendre les mesures de gestion des risques appropriées pour minimiser ces risques. *Remarque : Les législations nationales en matière de santé au travail peuvent imposer des obligations supplémentaires par rapport à celles décrites ci-dessous.*

Un professionnel du nettoyage/travailleur peut être exposé à différents risques dans le cadre de son travail. Dans le cas du nettoyage dans un immeuble de bureaux, le principal risque est généralement lié au produit de nettoyage lui-même, qui peut être, par exemple, irritant ou corrosif pour la peau ou les yeux. Dans le cas du nettoyage dans un hôpital ou dans un abattoir, le professionnel du nettoyage est exposé à de multiples autres risques, principalement liés aux substances (généralement inconnues) qui doivent être nettoyées. Pendant le nettoyage des vitres, l'échelle sur laquelle doit se tenir le laveur de vitres pour faire son travail peut constituer un risque supplémentaire. Quel que soit le type de risques, des mesures de gestion des risques (Risk Management Measures - RMM) doivent être mises en oeuvre pour minimiser les risques autant que possible.

Les risques liés au travail avec des substances ou des mélanges dangereux sont quantifiés par la ou les valeurs limites d'une substance. Une valeur limite est généralement définie comme le niveau auquel on croit qu'un travailleur peut être exposé jour après jour pendant toute sa vie professionnelle sans effets néfastes sur la santé. Après avoir évalué la manière dont le professionnel de nettoyage/travailleur est exposé à un produit de nettoyage (et donc aux substances contenues dans le mélange) pendant son travail, son utilisation en toute sécurité peut être déterminée en comparant l'exposition à la valeur limite : aussi longtemps que l'exposition reste inférieure à la valeur limite, l'utilisation est sûre et les risques sont gérés de manière adéquate.

### 3. Cartes des utilisations (ou « Use Maps »)

#### 3.1 Obligations des fournisseurs

Comme décrit précédemment dans le chapitre "REACH", le déclarant de la substance doit déterminer si tous les scénarios d'utilisation de cette substance sont sûrs tout au long de la chaîne d'approvisionnement. La collecte de ces informations auprès des clients (souvent des formulateurs) et des utilisateurs finaux (professionnels et industriels) s'est avérée une tâche difficile en raison du fait que les chaînes d'approvisionnement peuvent être très complexes. Lorsqu'il manque des informations précises sur la façon dont les produits sont utilisés, l'évaluation de la sécurité chimique est effectuée sur la base de données incomplètes ou irréalistes et il en résulte des SE décrivant des conditions qui ne sont pas représentatives du marché réel. Pour combler cette lacune et garantir que les déclarants disposent de ces informations importantes, un réseau d'experts (Exchange Network on Exposure Scenarios –

d'échange sur les scénarios d'exposition<sup>4</sup>) a inclus les sectorielles dans cette partie de la chaîne de communication. Pour ce faire, on a plus particulièrement analysé et normalisé les descriptions de toutes les utilisations finales connues dans chaque secteur dans ce qu'on appelle une **Carte des utilisations**<sup>5</sup>.

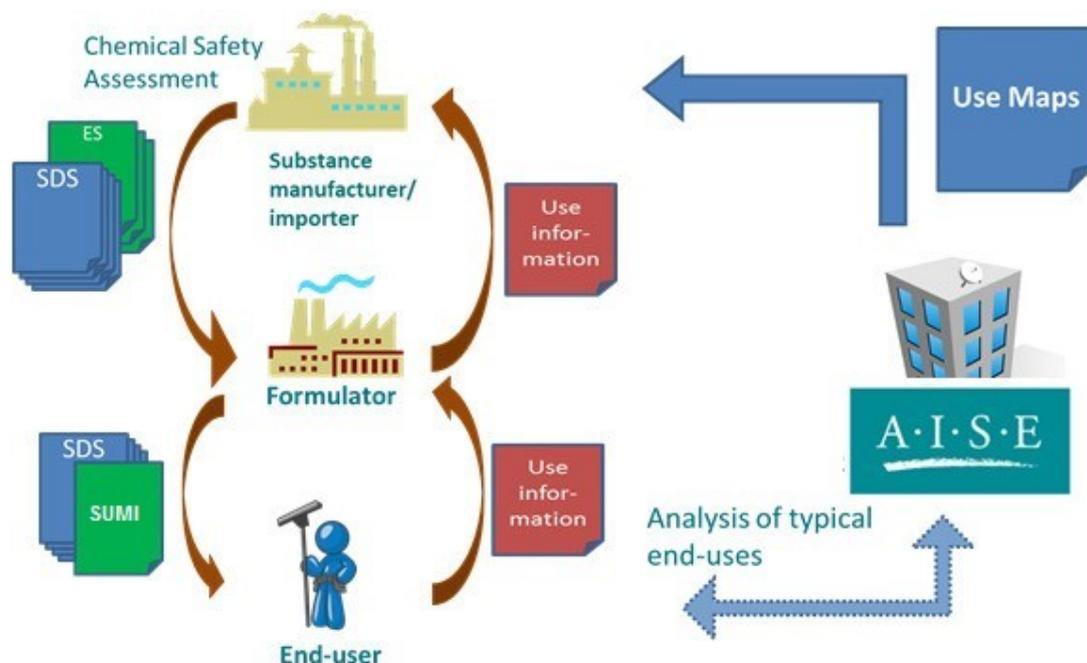


Figure 1 : Phases et acteurs de l'élaboration des Cartes des utilisations (Use Maps), des SUMI, des SE (ES) et des FDS (SDS)

La carte des utilisations décrit les utilisations courantes dans un secteur, classées par étapes du cycle de vie et dans un langage harmonisé, c'est-à-dire en utilisant le système des descripteurs d'utilisation de l'ECHA (mis à jour en décembre 2015) et, lorsque cela est possible, les phrases types de l'ESCom. Chaque utilisation est décrite par un nom d'utilisation et quelques informations sur le marché et consiste en un certain nombre d'activités contributives qui sont également énumérées. Les cartes des utilisations sont principalement destinées aux déclarants en tant que données d'entrée dans le cadre de leur évaluation de la sécurité chimique. Un utilisateur final ne travaillera probablement pas directement avec ce format, sauf pour vérifier l'adéquation de l'information reçue.

Un code est fourni pour chaque activité contributive afin d'établir un lien clair avec l'entrée correspondante de l'évaluation de l'exposition (SWED, SCED ou SPERC). Les données d'entrée comprennent les conditions d'utilisation et les mesures de gestion des risques. Les conditions et les mesures de gestion des risques peuvent être partagées avec les déclarants directement par l'association sectorielle et doivent inclure les résultats d'une évaluation de la sécurité chimique de l'activité contributive concernée. Voir l'exemple ci-dessous :

**Utilisation**: Utilisation générique au sein d'un secteur, par exemple " Utilisation très courante par

<sup>4</sup> <https://echa.europa.eu/about-us/exchange-network-on-exposure-scenarios>

<sup>5</sup> [https://www.aise.eu/documents/document/20171211163252-aise\\_letter\\_to\\_suppliers\\_use\\_maps\\_package\\_final.pdf](https://www.aise.eu/documents/document/20171211163252-aise_letter_to_suppliers_use_maps_package_final.pdf)

**Activité contributive** : tâche qui fait partie de cette utilisation spécifique, par exemple, "transfert", "pulvérisation", ...

**USE**

**CONTRIBUTING ACTIVITY 1 FOR THAT USE**  
**CONTRIBUTING ACTIVITY 2 FOR THAT USE**

Use identification and general description					Link activities to exposure assessment inputs			
Use code	Link to entry in previous use maps	Life Cycle Stage	Life Cycle Stage code	Use name	Contributing activity (CA) type	CA name	CA descriptor	Exposure assessment input code for this CA
AISE_FW_001_v1		Widespread use by professional workers	PW	Professional uses; Wash, cleaning and disinfecting products	Workers	Transfer of professional product to a container (bottle/bucket/machine); medium RMM	PROC8a - Transfer of substance or mixture (charging and discharging) at non-dedicated facilities	AISE_SWED_FW_8a_1
					Workers	Transfer of professional product via a dedicated system (bottle/machine); no RMM	PROC8a - Transfer of substance or mixture (charging and discharging) at non-dedicated facilities	AISE_SWED_FW_8a_2
					Workers	Professional uses; Use in a closed process	PROC1 - Chemical production or refinery in closed process without likelihood of exposure or processes with equivalent containment conditions	AISE_SWED_FW_1_1

Figure 2 : Exemple d'Utilisation et d'Activité contributive pour cette utilisation

Des documents guides très utiles sur le modèle et le concept des cartes des utilisations, ainsi que sur chacune de ses composantes, ont été élaborés. Du fait que cela s'applique à tous les types de produits chimiques, l'A.I.S.E. a contribué à la préparation de ce matériel avec de nombreux autres experts intersectoriels :

- Cartes des utilisations (Guide [ici](#))
- SCED (Guide [ici](#))
- Les SCED fournissent des informations sur les conditions d'utilisation des substances contenues dans les produits de consommation, par exemple les habitudes et les pratiques des consommateurs quant à la manière dont ils utilisent réellement les produits.
- SPERC (Guide [ici](#))

Les SPERC fournissent des informations sur les conditions opérationnelles et les mesures de gestion des risques ainsi que sur les facteurs de rejet correspondants dans l'eau, l'air, le sol et les déchets.

- SWED (Guide [ici](#))

Les SWED fournissent des informations sur les conditions opérationnelles et les mesures de gestion des risques pour les activités des travailleurs.

**3.2 Cartes des utilisations de l'A.I.S.E.**

Depuis 2009, A.I.S.E. recueille des informations au sein de ses membres pour identifier toutes les utilisations d'une substance afin de s'assurer que l'évaluation des risques dans le cadre de REACH est appropriée et précise. L'analyse des utilisations professionnelles a été réalisée en coopération avec un organisme de recherche indépendant (TNO - Organisation néerlandaise de recherche scientifique appliquée) et des experts de plusieurs sociétés de nettoyage. Cette analyse a débouché initialement sur l'identification de plus de 150



*Lignes directrices sur l'utilisation sûre des détergents et des produits d'entretien dans le cadre de REACH*

ensuite été agrégées dans le cadre d'un exercice de

Les cartes des utilisations de l'A.I.S.E. améliorées V1.1 ont été publiées fin 2017 et ont été incorporées au modèle, discutées et approuvées dans le contexte de la feuille de route CSR/ES. Ils couvrent les usages industriels, professionnels et grand public (finaux) et sont représentatifs d'un large éventail d'applications (> 80%) identifiées par les membres de l'A.I.S.E., indépendamment de la taille de l'entreprise et de la spécificité du marché. Pour la même activité, par exemple la pulvérisation d'un produit, les cartes des utilisations peuvent énumérer les différentes combinaisons de mesures de gestion des risques et de conditions opérationnelles qui peuvent se produire sur le marché en fonction de plusieurs facteurs, par exemple la classification CLP du produit. Afin d'utiliser efficacement ces informations, les déclarants sont encouragés à fonder leur évaluation des risques sur des conditions moins strictes, par exemple en l'absence éventuelle de RMM. Si l'innocuité de l'utilisation peut être démontrée dans ces conditions, des conditions d'utilisation plus rigoureuses sont également couvertes. Par contre, si la sécurité d'utilisation ne peut être démontrée, d'autres scénarios plus stricts doivent être envisagés et communiqués aux utilisateurs en aval par l'intermédiaire des SE. Au niveau de l'activité de nettoyage, il est généralement conseillé d'utiliser les scénarios développés dans lesquels la maîtrise des risques se fait le plus souvent en minimisant la durée et la concentration. D'autres options, comme l'ajout d'équipements de protection individuelle non repris dans les SE reçus, ne sont pas recommandées.

Il est également important de se rappeler qu'il convient de tenir compte de la valeur minimale d'efficacité pour s'assurer que les cartes des utilisations sont applicables à la grande majorité des utilisations types, dans les cas où un équipement de protection individuelle ou une ventilation locale par aspiration sont indiqués ainsi que dans le cas de toute autre mesure de gestion des risques ou d'autres conditions opérationnelles. Cela, afin de s'assurer que les conditions évaluées par les déclarants sont suffisamment conservatrices et que leur application repose sur le scénario du pire-cas.

En cas d'utilisation d'une ventilation locale par aspiration, la valeur exacte de l'efficacité est incluse dans celle utilisée par ECETOC-TRA et indiquée dans le modèle Excel de l'ECHA des cartes des utilisations disponibles dans la bibliothèque des cartes des utilisations de l'ECHA.

Dans le cas des gants, la valeur de l'efficacité est considérée à 80%.

Quand une valeur d'efficacité de la ventilation locale par aspiration ou de l'EPI plus élevée s'avère essentielle pour assurer la sécurité du professionnel de nettoyage/travailleur, le déclarant doit déroger aux conditions indiquées dans les cartes des utilisations de l'A.I.S.E. pour mener son évaluation de la sécurité chimique et clairement le communiquer à son client. En d'autres termes, si les conditions qui doivent être mises en œuvre pour assurer l'utilisation en toute sécurité d'un produit sont plus strictes que toutes les combinaisons disponibles dans le cadre des Cartes des utilisations de l'A.I.S.E., les déclarants ne doivent pas faire référence au code SWED/SUMI de l'A.I.S.E. dans la FDS.

La description d'un processus de nettoyage professionnel a été jointe à l'annexe I au cas où une exemplification plus générale des allégations formulées s'avérerait nécessaire.



*Lignes directrices sur l'utilisation sûre des détergents et des produits d'entretien dans le cadre de REACH*

Le tableau des cartes d'évaluer le mode d'exposition du professionnel de nettoyage/travailleur à la substance au cours de ses différents processus d'utilisation. Il peut ainsi déterminer si cette utilisation est sûre en comparant l'exposition à la ou aux valeurs limites définies (lorsqu'il y a une VLEP – valeur limite d'exposition professionnelle) et en établissant en dessous de quelle concentration de la substance un mélange (le produit de nettoyage) reste sûr. Tant que le formulateur reste en dessous de la concentration limite de la VLEP, et que le professionnel de nettoyage/travailleur respecte les conditions prévues dans le SWED, il est prouvé que l'utilisation reste en dessous de la ou des valeurs limites et que son utilisation est sûre.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des utilisations couvertes par les cartes des utilisations de l'A.I.S.E. (**Tableau 1**) ainsi qu'un résumé des activités contributives existantes prévues pour les utilisations industrielles et professionnelles (**Tableau 2**, inclus sous la forme d'une feuille de calcul dans le fichier Excel Cartes des utilisations de l'A.I.S.E.).

Use code	Life Cycle Stage	Use name	Sectors of use (SU)	Product categories (PC)
AISE_IS_001_v1	Use at industrial sites	Industrial uses; Washing, cleaning and disinfecting products	SU1; SU2a; SU2b; SU4; SU5; SU6a; SU6b; SU7; SU8; SU9; SU11; SU12; SU13; SU14; SU15; SU16; SU17; SU18; SU19; SU20; SU23; SU24;	PC 35; PC8
AISE_IS_002_v1	Use at industrial sites	Industrial uses; Metal surface treatment products	SU17	PC14
AISE_F_001_v1	Formulation or re-packing	Formulation into mixture; Washing, cleaning, maintenance and disinfecting products		PC35; PC8; PC31; PC3
AISE_PW_001_v1	Widespread use by professional workers	Professional uses; Washing, cleaning and disinfecting products	SU1; SU2a; SU2b; SU4; SU5; SU6a; SU6b; SU7; SU8; SU9; SU11; SU12; SU13; SU14; SU15; SU16; SU17; SU18; SU19; SU20; SU23; SU24;	PC35; PC8;
AISE_PW_002_v1	Widespread use by professional workers	Professional uses; Polishes and wax blends	SU5; SU6a; SU18;	PC31
AISE_C_001_v1	Consumer use	Consumer uses; air care products		PC 3
AISE_C_002_v1	Consumer use	Consumer uses; washing and cleaning products		PC 35
AISE_C_003_v1	Consumer use	Consumer uses; polishes and wax blends		PC31
AISE_C_004_v1	Consumer use	Consumer uses; biocidal products		PC8

**Tableau 1 : Aperçu des utilisations couvertes par les cartes des utilisations de l'A.I.S.E.**

Relevant use descriptors			Exposure assessment inputs				
SWED	LCS	PROC	Duration per day (min)	Outdoor	LEV?	Respiratory Protection	Protection of hands (gloves)
AISE_SWED_PW_8a_1_L	PW	PROC8a	60	No	No	No	Yes
AISE_SWED_PW_8a_1_S	PW	PROC8a	60	No	No	No	Yes
AISE_SWED_PW_8a_2_L	PW	PROC8a	60	No	No	No	No
AISE_SWED_PW_8a_2_S	PW	PROC8a	60	No	No	No	No
AISE_SWED_PW_1_1	PW	PROC1	480	No	No	No	No
AISE_SWED_PW_3_1	PW	PROC3	480	No	No	No	No
AISE_SWED_PW_4_1	PW	PROC4	480	No	No	No	No
AISE_SWED_PW_11_1	PW	PROC11	60	No	No	No	No
AISE_SWED_PW_11_2	PW	PROC11	60	No	No	No	Yes
AISE_SWED_PW_11_3	PW	PROC11	480	No	No	No	Yes
AISE_SWED_PW_11_4	PW	PROC11	480	No	No	No	No
AISE_SWED_PW_10_1	PW	PROC10	480	No	No	No	No
AISE_SWED_PW_10_2	PW	PROC10	480	No	No	No	Yes
AISE_SWED_PW_19_1	PW	PROC19	480	No	No	No	No
AISE_SWED_PW_19_2	PW	PROC19	480	No	No	No	Yes
AISE_SWED_PW_13_1	PW	PROC13	60	No	No	No	Yes
AISE_SWED_PW_13_2	PW	PROC13	60	No	No	No	No
AISE_SWED_PW_13_3	PW	PROC13	15	No	No	No	Yes
AISE_SWED_IS_8b_1_L	IS	PROC8b	60	No	No	No	Yes
AISE_SWED_IS_8b_1_S	IS	PROC8b	60	No	No	No	Yes
AISE_SWED_IS_8b_2_L	IS	PROC8b	60	No	No	No	No
AISE_SWED_IS_8b_2_S	IS	PROC8b	60	No	No	No	No
AISE_SWED_IS_1_1	IS	PROC1	480	No	No	No	No
AISE_SWED_IS_2_1	IS	PROC2	480	No	No	No	No
AISE_SWED_IS_4_1	IS	PROC4	480	No	No	No	No
AISE_SWED_IS_4_2	IS	PROC4	480	No	No	No	Yes
AISE_SWED_IS_7_1	IS	PROC7	480	No	Yes	No	Yes
AISE_SWED_IS_7_2	IS	PROC7	240	No	No	Yes	Yes
AISE_SWED_IS_7_3	IS	PROC7	60	No	No	No	Yes
AISE_SWED_IS_7_4	IS	PROC7	480	No	No	No	Yes
AISE_SWED_IS_7_5	IS	PROC7	480	No	No	No	No
AISE_SWED_IS_10_1	IS	PROC10	480	No	No	No	Yes
AISE_SWED_IS_10_2	IS	PROC10	480	No	No	No	No
AISE_SWED_IS_13_1	IS	PROC13	480	No	Yes	No	Yes
AISE_SWED_IS_13_2	IS	PROC13	240	No	No	Yes	Yes
AISE_SWED_IS_13_3	IS	PROC13	480	No	No	No	Yes
AISE_SWED_IS_13_4	IS	PROC13	480	No	No	No	No
AISE_SWED_IS_28_1	IS	PROC28	60	No	No	No	Yes

Table 2 : Synthèse des activités contributrices existantes pour les utilisations industrielles et professionnelles

### 3.2.1 Obligations des formulateurs

Le fait pour un formulateur de recevoir une FDS étendue (FDS+SE) avec un numéro d'enregistrement entraîne pour lui de nouvelles obligations découlant du règlement REACH. Les formulateurs de mélanges ont l'obligation d'analyser les informations provenant des fournisseurs de leurs matières premières et de les communiquer de manière adéquate en aval de la chaîne d'approvisionnement. Afin de remplir cette obligation REACH, le formulateur détermine d'abord quelles substances contenues dans le mélange peuvent être dangereuses. Cela se fait sur la base de la classification CLP des substances contenues dans le mélange. Si celles-ci ont été incorporées dans le mélange à une concentration telle qu'elles peuvent être dangereuses pour un utilisateur, le produit final sera classé avec l'obligation subséquente de communiquer les informations pertinentes sur la sécurité d'utilisation aux clients. S'il n'y a pas de classification, le produit est considéré comme sûr, sans restrictions spécifiques d'utilisation. La même situation se produit lorsqu'un utilisateur final travaille avec une dilution d'un produit classé CLP. Si le formulateur évalue que la dilution n'aura pas de classification CLP, en tenant compte des proportions de dilution, l'utilisation du produit dilué ne sera pas, non plus, liée à des conditions d'utilisation spécifiques.



### *Lignes directrices sur l'utilisation sûre des détergents et des produits d'entretien dans le cadre de REACH*

Lorsqu'il est obligatoire pour les déclarants de partager les informations sur l'utilisation en toute sécurité, ce partage doit se faire sous la forme d'un scénario d'exposition via une annexe à la FDS de la substance. REACH ne précise toutefois pas comment les formulateurs doivent communiquer les informations sur l'utilisation en toute sécurité des mélanges plus en aval. Le fait que le formulateur puisse se conformer à cette exigence de diverses manières peut être très déroutant pour l'utilisateur final. Les formulateurs peuvent en effet :

- i) annexer les SE des substances qui contribuent à la classification du produit ;
- ii) intégrer les informations résultant de la consolidation de divers scénarios d'exposition pour les substances utilisées dans un mélange dans les rubriques 1 à 16 de la FDS, ou
- iii) joindre des informations sur l'utilisation en toute sécurité du mélange (SUMI) dérivées des SE des substances constitutives concernées.

Afin de garantir une communication harmonisée et normalisée de l'information sur les mélanges d'utilisation en toute sécurité, le Groupe de coordination des utilisateurs de produits chimiques en aval (Downstream Users of Chemicals Coordination Group - DUCC) a élaboré les SUMI mentionnées comme l'option iii) ci-dessus. Il s'agit d'un modèle de communication destiné à faciliter le flux d'information en aval vers les utilisateurs finaux<sup>66</sup>. Certains secteurs du DUCC ont ensuite utilisé ce modèle de SUMI pour élaborer un ensemble de SUMI applicables aux produits du portefeuille de leurs membres. Pour plus de détails sur cette " approche bottom-up ", voir le chapitre suivant.

### **3.2.2 L'approche bottom-up<sup>7</sup>**

L'approche 'bottom-up' élaborée par le DUCC a pour point de départ l'information sur les utilisations des mélanges et comprend deux éléments pour aider les formulateurs à communiquer : la communication en amont des conditions d'utilisation sous la forme des descriptions de l'exposition des travailleurs par secteur (Sector-specific Worker Exposure Descriptions - SWED) incluses dans les cartes des utilisations et les SUMI pour la communication en aval – toutes deux dans les limites existantes de REACH. Les SUMI font donc partie intégrante de cette approche dite bottom-up.

**Les outils développés par les organisations sectorielles ne représentent toutefois qu'un support pour les formulateurs et ne remplacent pas l'obligation de vérifier les informations reçues de(s) fournisseur(s) et de sélectionner les instructions applicables pour une utilisation en toute sécurité à l'égard de leurs utilisateurs finaux.**

En fait, le formulateur doit vérifier que toutes les substances contenues dans le produit : a) sont à une concentration telle qu'elles ne présentent pas de risque pour la personne travaillant avec le mélange, ou b) les substances peuvent être utilisées en toute sécurité dans les conditions du SWED concerné. Ce contrôle est effectué pour tous les SWED pour

<sup>6</sup> [http://www.ducc.eu/documents/How%20to%20use%20SUMIs\\_operational%20framework\\_18%2007%202017.pdf](http://www.ducc.eu/documents/How%20to%20use%20SUMIs_operational%20framework_18%2007%202017.pdf)

<sup>7</sup> [How to use SUMIs – operational framework :](#)

[http://www.ducc.eu/documents/How%20to%20use%20SUMIs\\_operational%20framework\\_18%2007%202017.pdf](http://www.ducc.eu/documents/How%20to%20use%20SUMIs_operational%20framework_18%2007%202017.pdf)

codes SWED pour lesquels il a effectué l'évaluation et déterminé que ces utilisations sont sans danger pour toutes les substances dangereuses pertinentes contenues dans le produit. Les SUMI liés aux SWED évalués peuvent être intégrés dans les rubriques du corps de la FDS, ou annexés avec les codes des SUMI repris dans la rubrique 1.2..

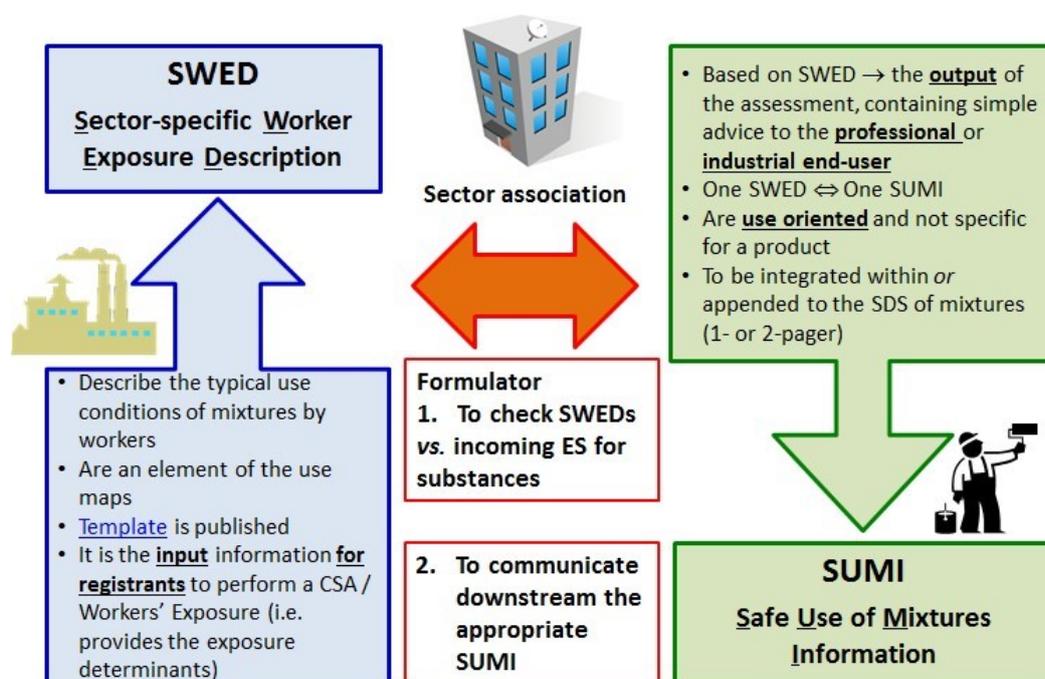


Figure 3 : Illustration de la relation entre les SUMI et les SWED

### 3.2.3 Les SUMI de l'A.I.S.E.

Cinquante-huit documents SUMI destinés aux utilisateurs finaux ont été élaborés pour chaque utilisation normalisée de produits de nettoyage et d'entretien industriels (30) et professionnels (28).

Bien que les SUMI couvrent plus de 80 % de toutes les utilisations dans l'industrie des détergents institutionnels, il peut arriver que certains procédés de nettoyage spécialisés ou certains produits dans une application identifiée ne soient pas couverts<sup>88</sup>. Dans ces cas, les informations fournies par le SUMI ne sont pas suffisantes pour déterminer l'utilisation en toute sécurité d'un produit de nettoyage. Cette utilisation identifiée doit toujours être communiquée en amont de la chaîne d'approvisionnement, afin que le fournisseur de matières premières ou le formulateur puisse effectuer une évaluation de la sécurité. L'entreprise de nettoyage est également autorisée à procéder elle-même à une évaluation de la sécurité chimique. Cela peut toutefois s'avérer difficile du fait que l'utilisateur final d'un mélange ne dispose pas toujours des informations nécessaires pour effectuer une évaluation correcte : un formulateur n'a pas l'obligation de fournir la concentration exacte des substances présentes dans le

<sup>88</sup> Les produits de nettoyage qui contiennent des enzymes et sont utilisés pour nettoyer les dispositifs médicaux, par exemple les bains à ultrasons, sont un exemple de ces procédés de nettoyage spécialisés.



### *Lignes directrices sur l'utilisation sûre des détergents et des produits d'entretien dans le cadre de REACH*

mélange, ni les propriétés de ces ingrédients. En outre, une nouvelle obligation découlant du règlement REACH s'appliquera dans la plupart des cas : la notification de l'évaluation et de ses résultats à l'Agence européenne des produits chimiques.

Si les formulateurs effectuent cette évaluation, il leur est recommandé de mentionner clairement et spécifiquement qu'il s'agit d'une utilisation spécialisée qui ne relève d'aucune des utilisations normalisées (SUMI) et de communiquer les mesures de gestion des risques nécessaires qui doivent être prises pour assurer une utilisation en toute sécurité. Lorsque les associations nationales ou l'A.I.S.E. s'assureront que cette utilisation est plus répandue dans l'industrie des détergents, elles envisageront d'étendre les cartes d'utilisation et - par conséquent - les SUMI, avec une nouvelle utilisation standardisée et de communiquer cette utilisation aux fournisseurs de matières premières.

Dans les cas exceptionnels de mélanges sans classification CLP, et donc sans obligation légale d'en déterminer les utilisations sûres, les SUMI de l'A.I.S.E. ne comportent aucune restriction d'utilisation (c'est-à-dire qu'ils peuvent être appliqués pendant 8 heures par jour sans équipement de protection individuelle ou de ventilation). Ces SUMI peuvent donc également être utilisés dans des situations dans lesquelles un formulateur n'est pas légalement tenu de transmettre des informations sur une utilisation en toute sécurité.

Chaque SUMI contient :

- A. Un titre expliquant le type d'utilisation ;
- B. Les conditions opérationnelles, y compris la durée maximale d'utilisation ;
- C. Les mesures de gestion des risques, y compris l'obligation de porter des gants et des lunettes de protection pendant l'utilisation ;
- D. Les mesures environnementales ;
- E. Des conseils sur les bonnes pratiques ;
- F. Le code SWED utilisé par le formulateur pour vérifier si le SUMI est repris dans un scénario d'exposition d'une substance ;
- G. Les propriétés de la composition du produit ; et
- H. Une clause de non-responsabilité

**SUMI**

**Informations pour une utilisation sûre des mélanges**



**AISE\_SUMI\_PW\_13\_1**

Version 1.1, août 2018

*Utilisations professionnelles ; Traitement des articles par trempage, imbibition ou versage*

**A.**

Ce document a pour objectif de communiquer les conditions d'utilisation sûre du produit et doit toujours être lu en combinaison avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

**Description générale du processus couvert**

Le présent SUMI s'applique aux utilisations professionnelles dans lesquelles les articles sont traités par trempage ou par versage. Ces informations sur l'utilisation sûre sont basées sur le SWED AISE\_SWED\_PW\_13\_1.

**B.**

**Conditions opérationnelles**

Durée maximale	60 minutes par jour.
Domaine d'application / Conditions de processus	Utilisation à l'intérieur.
	Processus effectué à température ambiante.
	En cas de dilution, utiliser de l'eau du robinet à une température maximale de 45 °C.
Taux de renouvellement d'air	Fournir un système de ventilation générale de base (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Aucune LEV (ventilation locale par aspiration) n'est requise.

**C.**

**Mesures de gestion des risques**

Conditions et mesures relatives à l'équipement de protection individuelle (EPI), à l'hygiène et aux évaluations de santé	Porter des gants appropriés. Voir la rubrique 8 de la FDS de ce produit pour les spécifications.
	 Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation et l'entretien des EPI.
Mesures environnementales	Empêcher que le produit non dilué atteigne les eaux de surface Si approprié la SPERC 8a.1.a.v2 de l'A.I.S.E. peut s'appliquer : utilisation dispersive entraînant la dispersion des rejets dans les stations d'épuration communales.

**E. Autres conseils de bonnes pratiques**

<p>Ne pas manger ou boire. Ne pas fumer. Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue.</p>	
<p>Se laver les mains après usage. Eviter le contact avec la peau endommagée. Ne pas mélanger avec d'autres produits.</p>	
<p><b>Instructions en cas de renversement</b></p>	<p>Diluer avec de l'eau douce et passer la serpillière.</p>
<p><b>Pratiques d'hygiène</b></p>	<p>Suivre les instructions du produit telles que spécifiées sur l'étiquette ou dans la fiche d'information du produit et respecter les bonnes pratiques d'hygiène du travail telles que spécifiées dans la rubrique 7 de la FDS du produit.</p>

Figure 4: Un exemple de SUMI

Comme on peut le constater, un SUMI contient également des informations que l'on peut retrouver sur toutes les fiches de données de sécurité des produits de nettoyage professionnels. Le cas échéant, il est également fait référence à la FDS du produit qui doit être prise en compte dans le cadre de l'élaboration des instructions sur le lieu de travail.

Le tableau 3 contient une vue d'ensemble des 58 SUMI avec leur code, le titre de l'utilisation, une explication sur le type d'exposition pendant cette utilisation et quelques exemples d'utilisations couvertes par chaque SUMI. Le plus important pour les utilisateurs finaux est le titre, qui indique le type d'utilisation couverte. Il faut noter que de nombreuses SUMI sont regroupés et que leur code est différencié par un \_G quand la même activité est réalisée avec une protection oculaire, c'est-à-dire des lunettes de protection (Goggles). Les détails sur les protections oculaires requises sont repris dans la rubrique 8 de la FDS.

Les utilisations avec et sans protection des yeux n'ont pas été différenciées, différemment de celles avec protection des mains, parce qu'il s'agit d'un élément qualitatif de l'évaluation de la sécurité chimique et qu'il ne peut être utilisé comme donnée d'entrée dans une évaluation de la sécurité chimique réalisée par le biais d'une évaluation des risques ciblée (TRA).

Le lecteur qui souhaite une exemplification plus générique de la manière dont un processus de nettoyage professionnel peut être décrit à l'aide du système R12 des PROC avant d'examiner la liste détaillée des processus existants couverts par les Cartes des utilisations et les SUMI de l'A.I.S.E. peut se référer à l'Annexe II.

Code SWED	Code SUMI	Intitulé	Explications	Exemples
AISE_SWED_PW_8a_1_L	AISE_SUMI_PW_8a_1	Transfert du produit dans un conteneur (bouteille/seau/machine) ; Niveau II	Le produit est rempli à partir de grands contenants dans une bouteille, un seau ou une machine, sans équipement dédié et sans techniques de confinement en place. Il s'agit d'un processus court. Une protection des mains est mise en place prévue.	Transfert d'un produit concentré dans un seau, un bidon ou une machine, en combinaison ou non avec la dilution du produit avec de l'eau.
AISE_SWED_PW_8a_1_S				
AISE_SWED_PW_8a_2_L	AISE_SUMI_PW_8a_2	Transfert du produit via un système dédié (bouteille/machine) ; Niveau I	Le produit est rempli à partir de grands contenants dans une bouteille, un seau ou une machine, sans équipement dédié et sans techniques de confinement en place. C'est un processus court. Aucune protection des mains n'est mise en place.	
AISE_SWED_PW_8a_2_S				
AISE_SWED_PW_1_1	AISE_SUMI_PW_1_1	Utilisations professionnelles ; utilisation dans un processus fermé	L'application du produit est hautement automatisée. Nettoyage en place à l'intérieur d'équipements de production hautement fermés.	Machine à laver (vaisselle, linge, autre)
AISE_SWED_PW_3_1	AISE_SUMI_PW_3_1	Utilisations professionnelles ; utilisation dans un processus fermé	Application automatisée ou semi-automatique de produits dans un processus fermé avec exposition occasionnelle. Le nettoyeur peut être exposé aux vapeurs du produit.	Lave-vaisselle (les lave-vaisselle institutionnels sont sous forme de tunnels, pas de systèmes fermés)
AISE_SWED_PW_4_1	AISE_SUMI_PW_4_1	Utilisations professionnelles ; utilisation dans un système semi-fermé	Application automatisée ou semi-automatique de produits dans un processus semi-fermé.	Nettoyants toutes surfaces automatiques
AISE_SWED_PW_11_1	AISE_SUMI_PW_11_1	Utilisations professionnelles ; ) pulvérisation (avec un pulvérisateur à gâchette); Niveau I	Application par pulvérisation du produit. Un produit est pulvérisé sur une surface ou un tissu à basse ou moyenne pression. La protection des mains n'est PAS en place.	Laveur de vitres

AISE_SWED_PW_11_2	AISE_SUMI_PW_11_2	Utilisations professionnelles ; ) pulvérisation (avec un pulvérisateur à gâchette); Niveau II	Application par pulvérisation du produit. Un produit est pulvérisé sur une surface ou un tissu à basse ou moyenne pression. La protection des mains est en place.	Laveur de vitres
AISE_SWED_PW_11_3	AISE_SUMI_PW_11_3	Utilisations professionnelles ; pulvérisation ; Niveau II	Application par pulvérisation du produit. La protection des mains est en place.	Laveur de vitres
AISE_SWED_PW_11_4	AISE_SUMI_PW_11_4	Utilisations professionnelles ; pulvérisation ; Niveau I	Application par pulvérisation du produit.	Laveur de vitres
			La protection des mains n'est PAS en place.	
AISE_SWED_PW_10_1	AISE_SUMI_PW_10_1	Utilisations professionnelles ; brossage après pulvérisation avec un pulvérisateur à gâchette ou brossage avec des outils ; Niveau I	Brossage après pulvérisation avec un pulvérisateur à gâchette ou brossage à l'aide d'outils. La protection des mains n'est PAS en place.	Produits de nettoyage tout usage Produits de nettoyage pour sanitaires Décapants pour plancher
AISE_SWED_PW_10_2	AISE_SUMI_PW_10_2	Utilisations professionnelles ; brossage après pulvérisation avec un pulvérisateur à gâchette ou brossage avec des outils ; Niveau II	Brossage après pulvérisation avec un pulvérisateur à gâchette ou brossage à l'aide d'outils. La protection des mains est en place.	
AISE_SWED_PW_19_1	AISE_SUMI_PW_19_1	Utilisations professionnelles ; Application manuelle ; Niveau I	Application manuelle du produit. La protection des mains n'est PAS en place.	Produits de nettoyage tout usage
AISE_SWED_PW_19_2	AISE_SUMI_PW_19_2	Utilisations professionnelles ; Application manuelle ; Niveau II	Application manuelle du produit. La protection des mains est en place.	Produit de nettoyage tout usage
AISE_SWED_PW_13_1	AISE_SUMI_PW_13_1	Utilisations professionnelles ; Traitement des articles par trempage, imbibition ou versage ; Niveau II	Traitement des articles par trempage ou versage.	- Produits de nettoyage pour toilettes Eaux de Javel
AISE_SWED_PW_13_2	AISE_SUMI_PW_13_2	Utilisations professionnelles ; Traitement des articles par trempage, imbibition ou versage ; Niveau I	Traitement des articles par trempage ou versage.	- Produits de nettoyage pour toilettes Eaux de Javel
AISE_SWED_PW_13_3	AISE_SUMI_PW_13_3	Utilisations professionnelles ; Traitement des articles par trempage, imbibition ou versage ; court terme; Niveau II	Traitement des articles par trempage ou versage.	Déboucheurs
AISE_SWED_IS_8b_1_L		Transfert et dilution du	Le produit est	

AISE_SWED_IS_8b_1_S	AISE_SUMI_IS_8b_1	produit concentré à l'aide d'un système de dosage dédié ; Niveau II	rempli à partir de grands récipients dans une machine ou un récipient. Le remplissage consiste à brancher et à débrancher un tuyau au /du conteneur. C'est un processus court.	
AISE_SWED_IS_8b_2_L	AISE_SUMI_IS_8b_2	Transfert et dilution du produit concentré à l'aide d'un système de dosage dédié ; Niveau I	Le produit est rempli à partir de grands récipients dans une machine ou un récipient. Le remplissage consiste à brancher et à débrancher un tuyau au /du conteneur. C'est un processus court.	
AISE_SWED_IS_8b_2_S				
AISE_SWED_IS_1_1	AISE_SUMI_IS_1_1	Utilisations industrielles ; utilisation dans un processus fermé	L'application du produit est hautement automatisée.	Il s'agit par exemple de processus pour lesquels des exigences d'hygiène strictes s'appliquent, comme le nettoyage et la désinfection dans l'industrie alimentaire, l'industrie des boissons et pharmaceutique. Application du produit dans un processus continu fermé.
AISE_SWED_IS_2_1	AISE_SUMI_IS_2_1	Utilisations industrielles ; utilisation dans un processus fermé	L'application du produit est hautement automatisée dans un processus continu fermé.	
AISE_SWED_IS_4_1	AISE_SUMI_IS_4_1	Utilisations industrielles ; Tâche automatisée ; Tâche semi-automatique ; Équipements dédiés ; Niveau I	Application automatisée ou semi-automatique de produits dans un processus semi-fermé. Il n'y a PAS de protection des mains en place.	Exemples : les étapes de rinçage du produit dans les applications de lavage et de désinfection.
AISE_SWED_IS_4_2	AISE_SUMI_IS_4_2	Utilisations industrielles ; Tâche automatisée ; Tâche semi-automatique ; Équipements dédiés ; Niveau II	Application automatisée ou semi-automatique de produits dans un processus semi-fermé. La protection des mains n'est PAS en place.	Exemples : les étapes de rinçage du produit dans les applications de lavage et de désinfection.
		Pulvérisation industrielle ;	Le produit est	

AISE_SWED_IS_7_1	AISE_SUMI_IS_7_1	Tâche automatisée ; Systèmes ouverts ; Long terme ; Niveau IV (LEV)	<p>pompé et pulvérisé à basse pression avec des lances sur la surface.</p> <p>L'application par pulvérisation peut être suivie d'une opération d'essuyage par brossage dans laquelle la saleté résiduelle est éliminée à l'aide d'une brosse, d'une serviette ou d'un outil similaire.</p> <p>L'application a lieu dans une zone dédiée, par exemple dans une armoire de pulvérisation.</p>
AISE_SWED_IS_7_2	AISE_SUMI_IS_7_2	Pulvérisation industrielle ; Tâche automatisée ; Système ouvert ; Long terme ; Niveau III	<p>Le produit est pompé et pulvérisé à basse pression avec des lances sur la surface.</p> <p>L'application par pulvérisation peut être suivie d'une opération d'essuyage par brossage dans laquelle la saleté résiduelle est éliminée à l'aide d'une brosse, d'une</p>
AISE_SWED_IS_7_3	AISE_SUMI_IS_7_3	Pulvérisation industrielle ; Tâche automatisée ; Système ouvert ; Court terme ; Niveau II	<p>serviette ou d'un outil. Le produit est pompé et pulvérisé sous basse pression avec des lances sur la surface.</p> <p>L'application par pulvérisation peut être suivie d'une opération d'essuyage par brossage dans laquelle la saleté résiduelle est éliminée à l'aide d'une brosse, d'une serviette ou d'un outil.</p>
AISE_SWED_IS_7_4	AISE_SUMI_IS_7_4	Pulvérisation industrielle ; Tâche automatisée ; Système ouvert ; Long terme ; Niveau II	<p>Le produit est pompé et pulvérisé sous basse pression avec des lances sur la surface.</p> <p>L'application par pulvérisation peut être suivie d'une opération d'essuyage au pinceau, où la saleté résiduelle est éliminée à l'aide d'une brosse, d'une serviette ou d'un outil similaire.</p>

AISE_SWED_IS_7_5	AISE_SUMI_IS_7_5	Pulvérisation industrielle ; Tâche automatisée ; Système ouvert ; Long terme ; Niveau I	Le produit est pompé et pulvérisé sous basse pression avec des lances sur la surface. L'application par pulvérisation peut être suivie d'une opération d'essuyage par brossage dans laquelle la saleté résiduelle est éliminée à l'aide d'une brosse, d'une serviette ou d'un outil similaire.	
AISE_SWED_IS_10_1	AISE_SUMI_IS_10_1	Brossage ; Tâche automatisée ; Niveau II	Le produit est brossé et essuyé des surfaces dans un processus ouvert défini. La protection des mains est en place.	
AISE_SWED_IS_10_2	AISE_SUMI_IS_10_2	Brossage ; Tâche automatisée ; Niveau I	Le produit est brossé et essuyé des surfaces dans un processus ouvert défini. La protection des mains n'est PAS en place.	
AISE_SWED_IS_13_1	AISE_SUMI_IS_13_1	Utilisations industrielles ; Traitement des articles par trempage ou versage ; Niveau IV (LEV)	Traitement des articles par trempage ou versage. Cette application est effectuée dans une zone dédiée.	
AISE_SWED_IS_13_2	AISE_SUMI_IS_13_2	Utilisations industrielles ; Traitement des articles par trempage ou versage ; Niveau III	Traitement des articles par trempage ou versage. Le produit est utilisé dans un processus ouvert défini.	
AISE_SWED_IS_13_3	AISE_SUMI_IS_13_3	Utilisations industrielles ; Traitement des articles par trempage ou versage ; Level II	Traitement des articles par trempage ou versage. Le produit est utilisé dans un processus ouvert défini.	
AISE_SWED_IS_13_4	AISE_SUMI_IS_13_4	Industrial uses ; Traitement des articles par trempage ou versage ; Level I	Traitement par trempage ou versage.	
			Le produit est utilisé dans des processus ouverts définis.	
AISE_SWED_IS_28_1	AISE_SUMI_IS_28_1	Entretien de l'équipement ;	Entretien semi- automatique ou manuel des équipements. Application du produit dans un processus défini.	

Table 3 : Aperçu des SUMI de l'A.I.S.E.



Un formulateur peut choisir d'annexer le SUMI relatif à chaque code mentionné dans la FDS du produit. Comme tous les SUMI sont génériques et standardisés, il peut aussi envoyer tous les SUMI en une seule fois à tous les clients en les accompagnant de ce Guide de l'utilisateur pour clarification. Le formulateur doit s'assurer que les clients savent quoi faire lorsque les codes SUMI sont indiqués dans la FDS. Tous les SUMI en anglais et le Guide de l'utilisateur sont disponibles gratuitement sur le site web de l'A.I.S.E. : [www.aise.eu](http://www.aise.eu). Les traductions de la documentation relative aux SUMI dans les langues pertinentes des États membres sont disponibles sur le site web de l'association nationale locale pour les détergents, si et quand cette association a traduit la documentation.

Quelle que soit la méthode de communication de ces informations choisie, les SUMI fournissent un moyen normalisé et simplifié de fournir les conditions d'utilisation en toute sécurité d'un produit. Lorsqu'une entreprise de nettoyage adhère à ces conditions, elle peut être assurée que le professionnel de nettoyage/travailleur utilise le produit en toute sécurité.

#### 4. Obligations des sociétés de nettoyage

Comme indiqué au chapitre 2.2, l'employeur doit s'assurer que les employés ne sont pas exposés à des risques. Pour ce faire, l'employeur peut utiliser les informations mises à sa disposition dans le cadre du processus REACH.

##### **Pas à pas : des SUMI & FDS aux instructions sur le lieu de travail**

*REMARQUE : Cette approche par étapes est basée sur la législation néerlandaise en matière de santé au travail. Les législations en matière de santé au travail d'autres États membres de l'UE peuvent imposer des obligations supplémentaires qui influencent cette approche progressive.*

##### **Étape 1 : Recenser les expositions possibles dues aux méthodes d'utilisation et au milieu de travail**

Avant qu'un employeur puisse demander à un employé de travailler avec un produit chimique, les risques liés au processus d'utilisation et au lieu de travail doivent être évalués. Cette évaluation déterminera comment l'employé sera exposé au produit. En ce qui concerne les processus d'utilisation, il est important de déterminer comment le travail sera effectué : à la main, avec une machine, par pulvérisation ou brossage, etc.

Le lieu de travail doit également être défini : le travail est-il effectué à l'extérieur ou à l'intérieur ? S'il est effectué à l'intérieur, y a-t-il des possibilités de ventilation de la pièce ? Existe-t-il des installations spéciales, par exemple une douche de sécurité ou une ventilation locale par aspiration ?

Dans le cas des produits de nettoyage professionnels, il est également nécessaire d'évaluer les risques sur le lieu de travail : le professionnel de nettoyage a-t-il besoin d'un équipement spécial (par exemple une échelle) ? Existe-t-il des risques liés aux objets environnants ou à ceux qui doivent être nettoyés ?



## Étape 2 : Déterminer si le produit peut être utilisé pour l'application prévue

Après avoir cartographié les expositions potentielles liées aux processus d'utilisation et au lieu de travail, vous devez déterminer si le produit peut être utilisé en toute sécurité dans l'application souhaitée. Pour le déterminer, vous avez besoin de la FDS du produit. Dans la rubrique I.2 de la SDS, le fournisseur a fourni une liste des utilisations recommandées ou déconseillées.

Si votre utilisation est déconseillée, le produit ne peut pas être utilisé pour l'application prévue, et vous devez rechercher un autre produit ou utiliser le produit d'une autre manière. Dans les cas où le formulateur a mentionné les codes SUMI dans le Tableau 1 des "utilisations recommandées", ce Guide peut être utilisé pour vérifier si l'application prévue est bien reprise dans le SUMI du produit qu'il est prévu d'utiliser.

## Étape 3 : Collecter les informations sur le produit et son utilisation

Pour chacun des codes SUMI mentionnés à la rubrique I.2 qui conviennent à l'application prévue, rassemblez les documents SUMI pertinents. Si les documents ne sont pas joints à la FDS du produit, vous pouvez les trouver sur le site web de votre association nationale.

Les conditions d'utilisation suivantes sont uniques à chaque code SUMI :

- Le type d'utilisation (voir tableau 1)
- La durée d'utilisation
- L'utilisation de gants et de lunettes de sécurité

En outre, les conditions d'utilisation suivantes sont communes à tous les SUMI<sup>9</sup> existants :

- Le processus se déroule à température ambiante.
- En cas de dilution, on utilise de l'eau du robinet à une température maximale de 45 degrés Celsius.
- Lorsque des EPI sont prescrits : la formation du travailleur en matière d'utilisation et d'entretien de l'EPI doit être assurée.
- Suivez les conseils généraux de bonnes pratiques.
- Éviter que le produit non dilué n'atteigne les eaux de surface.

Les informations contenues dans les SUMI sont spécifiques au processus d'utilisation, mais pas au produit. Vous aurez donc besoin des informations suivantes sur la FDS du produit :

- De la rubrique 2 ou de l'étiquette du produit : la classification du danger du produit (non dilué).
- De la rubrique 7 : Conseils supplémentaires sur les bonnes pratiques, s'ils ne sont

<sup>9</sup> Comme mentionné ci-dessus, les procédures de nettoyage spécialisées peuvent exiger une SUMI spécifique qui s'écarte de ces conditions génériques.



*Lignes directrices sur l'utilisation sûre des détergents et des produits d'entretien dans le cadre de REACH*

dans le SUMI.

- De la rubrique 8 : le type de gants et de lunettes (si prescrit par le SUMI).
- De la rubrique 15 : si le produit contient des ingrédients sensibilisants qui peuvent provoquer une réaction allergique. Il convient de noter que l'information sur les ingrédients sensibilisants se trouve parfois dans d'autres sections de la FDS<sup>10</sup>).

#### **Étape 4 Transport et stockage du produit**

Des informations sur la sécurité du transport et du stockage du produit peuvent également être retrouvées dans la FDS. Comme ces informations ne s'appliquent qu'en cas de manipulation de grandes quantités de produits chimiques, il faut déterminer si, et le cas échéant, quand elles sont d'application.

Dans la rubrique 7 de la FDS du produit, des conseils sont donnés sur les conditions sûres de stockage. Ces conseils reprennent des informations sur les produits ou les substances qui ne peuvent pas être stockés ensemble ou encore les mesures techniques nécessaires au niveau du local de stockage.

La rubrique 14 de la FDS contient des informations essentielles sur la classification du produit pour tout type de transport. Lorsqu'aucune information n'est disponible, ou lorsque cette information n'est pas pertinente, cette information y est mentionnée.

#### **Étape 5 Information sur ce qu'il faut faire en cas d'urgence ou d'accident**

La rubrique 4 de la FDS contient des informations sur ce qu'il faut faire lorsque le produit est inhalé, ingéré ou entre en contact avec la peau ou les yeux. Si des installations spéciales sont nécessaires dans ces cas, comme des douches oculaires ou des douches de sécurité, celles-ci doivent être disponibles à proximité du lieu de travail. Le cas échéant, les numéros de téléphone d'urgence doivent être connus des employés.

La rubrique 5 de la FDS contient des informations sur ce qu'il faut faire si le produit prend feu ou lorsque le produit est proche d'un incendie. Ceci ne s'applique qu'aux situations avec de grandes quantités de produits. Des informations sur les agents extincteurs appropriés et inadaptés sont incluses dans cette rubrique. Lorsque de grandes quantités de produit sont stockées, des agents extincteurs appropriés doivent être présents.

La rubrique 6 de la FDS contient des informations sur ce qu'il faut faire lorsque le produit est libéré accidentellement, y compris les précautions individuelles et environnementales, l'équipement de protection, les procédures d'urgence et les méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage.

<sup>10</sup> Les informations sur les ingrédients sensibilisants se trouvent parfois dans les rubriques 2 ou 3 d'une FDS. Le règlement REACH n'exige la mention qu'en cas de dépassement de seuils de concentration spécifiques. Toutefois, pour les produits couverts par le règlement sur les détergents, une sélection d'ingrédients susceptibles d'avoir des propriétés sensibilisantes doit être mentionnée, quelle que soit leur concentration. C'est notamment le cas pour les enzymes et les conservateurs.



Élaborer des



*Lignes directrices sur l'utilisation sûre des détergents  
et des produits d'entretien dans le cadre de REACH*

**instructions d'utilisation du produit sur le lieu de travail**

Au cours des 5 étapes précédentes, tous les risques liés au produit et au lieu de travail ont été rassemblés, et les mesures et procédures de gestion ont été déterminées pour pouvoir travailler en toute sécurité. Les conditions pour travailler en toute sécurité avec le produit se trouvent dans le SUMI pour chaque processus d'utilisation individuelle. Les risques supplémentaires et les mesures d'atténuation du milieu de travail doivent être déterminés par l'employeur.

Il est important de vérifier que les employés sont bien informés et comprennent les procédures et les conditions d'utilisation appropriées. Un moyen approprié de communiquer cette information est la fiche de poste. Lorsque vous créez une fiche de poste, assurez-vous que l'employé peut répondre aux questions suivantes sur la base des informations contenues dans la fiche :

1. Quel est le nom du produit que j'utiliserai ?
2. Quels sont les risques du produit ?
3. Comment puis-je prévenir ou minimiser l'exposition à ces risques ?
4. De quel équipement de protection individuelle ai-je besoin ?
5. Que dois-je faire en cas d'urgence ? Qui est le contact pour des premiers soins ?
6. Que dois-je faire lorsque le produit est accidentellement renversé ?
7. Comment dois-je entreposer le produit ?
8. Que dois-je faire en cas d'incendie ? Y a-t-il une procédure d'urgence à suivre ? Si je travaille avec une machine, comment dois-je m'y prendre en cas d'urgence ?
9. Qui dois-je appeler en cas d'accident, d'urgence ou d'incendie ?
10. Est-ce que j'ai une version récente de la fiche de poste ?
11. Où puis-je trouver des informations supplémentaires ?

## Système des descripteurs d'utilisation

Un aspect très important de la communication sur les utilisations dans la chaîne d'approvisionnement est celui la cartographie des utilisations des produits au sein d'un secteur. Pour soutenir cette procédure de cartographie, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a mis au point le système des descripteurs d'utilisation<sup>11</sup>. Le système de descripteurs d'utilisation est basé sur cinq listes de descripteurs distinctes qui, combinées, fournissent une brève description de l'utilisation :

- La catégorie de secteur d'utilisation (use category -SU) décrit dans quel secteur la substance est utilisée. Cela comprend le mélange ou le reconditionnement de substances au niveau du formateur ainsi que les utilisations finales industrielles, professionnelles et grand public.
- La catégorie de produits chimiques (PC) décrit dans quels types de produits chimiques la substance (trouvée en tant que substance ou dans un mélange) est finalement contenue lorsqu'elle est fournie pour des utilisations finales (par des utilisateurs industriels, professionnels ou consommateurs).
- La catégorie de processus (process category - PROC) décrit les techniques d'application ou les types de processus définis du point de vue professionnel (voir l'annexe II pour un aperçu des PROC pertinents).
- La catégorie des rejets dans l'environnement (environmental release category - ERC) décrit les conditions générales d'utilisation du point de vue de l'environnement.
- La catégorie d'article (article category - AC) décrit le type d'article dans lequel la substance a finalement été transformée. Cela inclut également les mélanges sous leur forme séchée ou durcie (par ex. encre d'impression séchée dans les journaux ; revêtements séchés sur diverses surfaces).

Pour l'industrie des détergents et des produits d'entretien, l'association européenne de ce secteur (A.I.S.E.) a poursuivi l'élaboration de ce système. Toutes les utilisations industrielles, professionnelles et de consommation des produits du secteur des détergents ont été analysées et évaluées selon les descripteurs d'utilisation mentionnés ci-dessus. Des ERC plus spécifiques (SpERC) ont été formulés pour mieux s'adapter à la situation de rejet dans l'environnement de ces produits.

<sup>11</sup> Guide des exigences en matière d'information et d'évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.12 : Système de descripteurs d'utilisation (Version 3.0, décembre 2015)

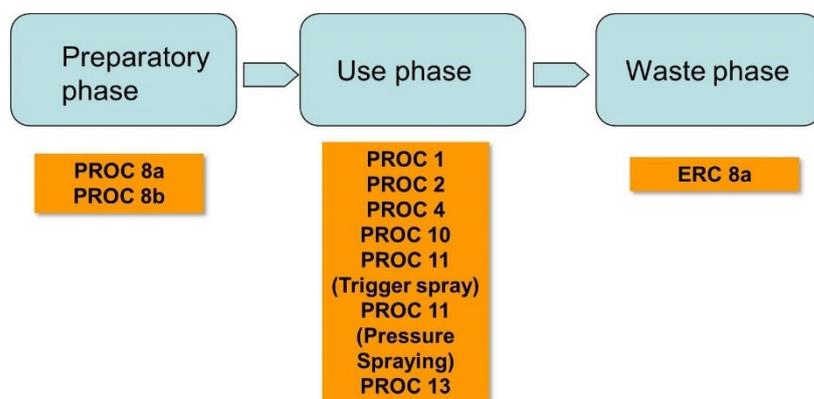


Figure 5 : Phases d'un processus de nettoyage professionnel type

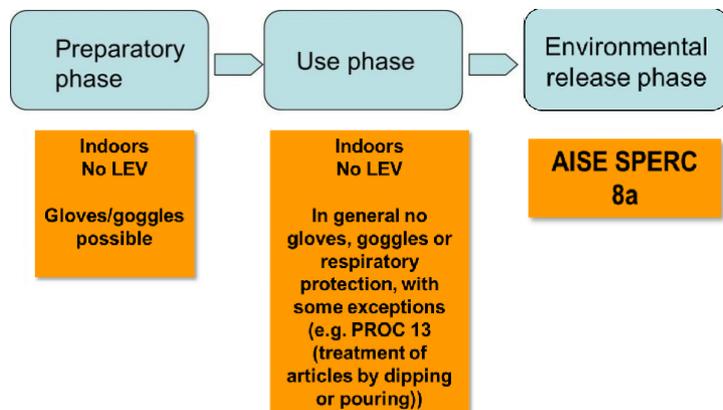
La figure 5 illustre les trois phases d'un processus de nettoyage typique. Il y a d'abord la phase préparatoire au cours de laquelle le produit est transféré, par exemple dans une machine, un seau ou un équipement de nettoyage. Dans cette phase, il est important de noter que le produit non dilué est utilisé. Les catégories de processus de cette phase comprennent les PROC 8a et 8b. Souvent, le produit est fortement dilué pendant la phase d'utilisation.

Dans la phase d'utilisation, les produits (le plus souvent dilués) sont utilisés pour nettoyer, par exemple pour pulvériser le produit sur une surface et le brosser avec un chiffon. Pendant la phase d'utilisation, plusieurs PROC peuvent être applicables (pour plus de détails concernant la définition des PROC, voir l'annexe I). Étant donné que le produit dans cette phase est souvent fortement dilué, les mesures de gestion des risques communiquées dans la FDS du produit ont changé. Un mélange classé comme irritant perd généralement cette classification une fois qu'il est dilué. Les équipements de protection individuelle (EPI) prescrits dans la FDS pour le produit non dilué peuvent donc ne pas être pertinents pour la phase d'utilisation.

Lorsqu'un professionnel du nettoyage/travailleur est au travail, il n'effectue pas constamment la même opération pendant toute la journée. La durée maximale d'un PROC par phase, sur une durée de travail de 8 heures, est décrite dans le Tableau 3 des SWED de l'A.I.S.E. La préparation du produit en vue de la phase d'utilisation, notamment la dilution, ne prend généralement que quelques minutes - pas plus de 50 minutes au total par jour. Dans le PROC 11, la pulvérisation proprement dite (pulvérisation avec un pulvérisateur à gâchette ou à haute pression) d'un produit de nettoyage n'occupe que 50 minutes par jour ; d'autres processus ou PROC peuvent être effectués jusqu'à 8 heures.

Le nettoyage est généralement effectué à l'intérieur. Souvent, il n'y a pas de ventilation locale par aspiration là où les opérations de nettoyage sont effectuées (bâtiments, lieux publics, etc.). La ventilation prescrite dans la FDS d'un produit de nettoyage peut inclure l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, ce qui conduit à un renouvellement naturel de l'air (en général 50%). Cette ventilation de l'espace de travail est un moyen de réduire l'exposition du professionnel au produit de nettoyage. D'autres méthodes de réduction de l'exposition peuvent être trouvées dans les équipements de protection individuelle, par exemple : gants,

généralement ou masques respiratoires. Ces méthodes ne sont utilisées que dans la phase de préparation ou les PROCs dans lesquels le produit non dilué est utilisé. Les mesures de gestion des risques possibles par phase sont illustrées à la Figure 6.



*Figure 6 : Mesures de gestion des risques potentielles à chaque phase*

Les SWED à usage professionnel (institutionnel) sont le résultat d'une combinaison de conditions opérationnelles soigneusement évaluées.

Pour déterminer l'exposition quotidienne des professionnel de nettoyage/travailleurs aux produits de nettoyage, il est important de savoir combien de temps ils exécutent généralement ces scénarios dans une journée de travail normale et quelles mesures de gestion des risques sont prises. Les conditions générales de chaque scénario ont été soigneusement évaluées par l'équipe des experts de l'A.I.S.E.

La combinaison de ces données constitue la base du Tableau de cartographie des utilisations professionnelles de l'A.I.S.E.<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> <https://www.aise.eu/our-activities/regulatory-context/reach/description-of-uses.aspx>

Les PROC pertinents suivants sont extraits de la liste complète du [Guide R12 de l'ECHA](#) :

	<b>Catégorie de processus</b>	<b>Exemples et explications</b>
<b>PROC 1</b>	Production chimique ou raffinerie en processus fermé avec exposition improbable ou processus avec des conditions de confinement équivalentes.	Utilisation de substances dans un système à haute intégrité ou de faibles possibilités d'exposition existent (ex. échantillonnage via des systèmes en boucle fermés)
<b>PROC 2</b>	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée ou processus avec des conditions de confinement équivalentes.	Processus continu dont la conception n'est pas spécifiquement prévue pour minimiser les émissions. L'intégrité n'est pas élevée et une exposition occasionnelle peut se produire, par exemple dans le cadre de l'entretien, de l'échantillonnage ou du bris d'équipements.
<b>PROC 3</b>	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec exposition occasionnelle contrôlée ou des processus avec des conditions de confinement équivalentes.	
<b>PROC 4</b>	Production de produits chimiques, où il y a possibilité d'exposition	Utilisation dans la fabrication par lots d'un produit chimique, en cas de probabilité élevée d'exposition, par exemple pendant le chargement, l'échantillonnage ou le déchargement du matériau, et lorsque la nature de la conception est susceptible d'entraîner une exposition.
<b>PROC 7</b>	Pulvérisation dans des installations industrielles	
<b>PROC 8a</b>	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées	Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations non dédiées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la poussière, aux vapeurs, aux aérosols ou aux déversements, ainsi qu'au nettoyage de l'équipement.

<b>PROC 8b</b>	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations spécialisées	Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations non dédiées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la poussière, aux vapeurs, aux aérosols ou aux déversements, ainsi qu'au nettoyage de l'équipement.
<b>PROC 10</b>	Application au rouleau ou au pinceau	Application à faible énergie, p. ex. l'application de revêtements de surface. Y compris le nettoyage des surfaces. La substance peut être inhalée sous forme de vapeurs, elle peut être en contact avec la peau sous la forme de gouttelettes ou d'éclaboussures, par le biais de l'utilisation de serviettes ou la manipulation de surfaces traitées.
<b>PROC 11</b>	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles	Techniques de dispersion dans l'air. Pulvérisation pour les revêtements de surface, adhésifs, produits lustrants/de nettoyage, produits d'assainissement de l'air, sablage. Les substances peuvent être inhalées sous forme d'aérosols. L'énergie des particules d'aérosol peut nécessiter des moyens de contrôle avancés des expositions.
<b>PROC 13</b>	Traitement d'articles par trempage et versage	Opérations d'immersion. Traitement des articles par trempage, versage, immersion, imbibition, délavage ou lavage, y compris des matrices de type résine ou par formation à froid et inclut aussi la manipulation d'objets traités (p. ex. après coloration ou placage). La substance est appliquée sur une surface par des techniques de faible énergie, comme le trempage d'un article dans un bain ou le versage d'une préparation sur une surface.
<b>PROC 19</b>	Activités manuelles avec contact physique de la main	
<b>PROC 28</b>	Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines	

Tableau 4 : PROC extrait de la liste complète reprise dans le Guide R12 de l'ECHA.



*Lignes directrices sur l'utilisation sûre des détergents  
et des produits d'entretien dans le cadre de REACH*

Quand on utilise l'outil d'évaluation ciblée des risques d'ECETOC (Targeted Risk Assessment – TRA), le système hiérarchique des PROC peut être appliqué. Etant donné que le TRA contient des valeurs d'exposition spécifiques par défaut pour chaque PROC, un système hiérarchique d'ensembles de PROC dans lesquels l'exposition est similaire a été défini. Le Conseil Européen de l'Industrie Chimique (Cefic) a expliqué plus en détail cette approche hiérarchique dans un guide relatif à la communication sur les FDS étendus<sup>13</sup>.

L'idée de la hiérarchie des PROC est de montrer que si un PROC donné est sûr pour un ensemble donné de conditions, un autre PROC est également sûr pour le même ensemble de conditions. La relation hiérarchique entre les PROC n'est valable que lorsque le même ensemble de conditions s'applique (par exemple, milieu industriel/professionnel, durée de l'activité, type de ventilation, concentration dans le mélange, fugacité/poussière, si un équipement de protection respiratoire est nécessaire ou non, etc). La hiérarchie des PROC est un outil pour aider les utilisateurs en aval à vérifier que leurs utilisations sont couvertes par le scénario d'exposition à la substance (SE), même si un PROC spécifique ne figure pas dans le SE.

La figure ci-dessous illustre trois groupes de PROC ayant une exposition similaire.

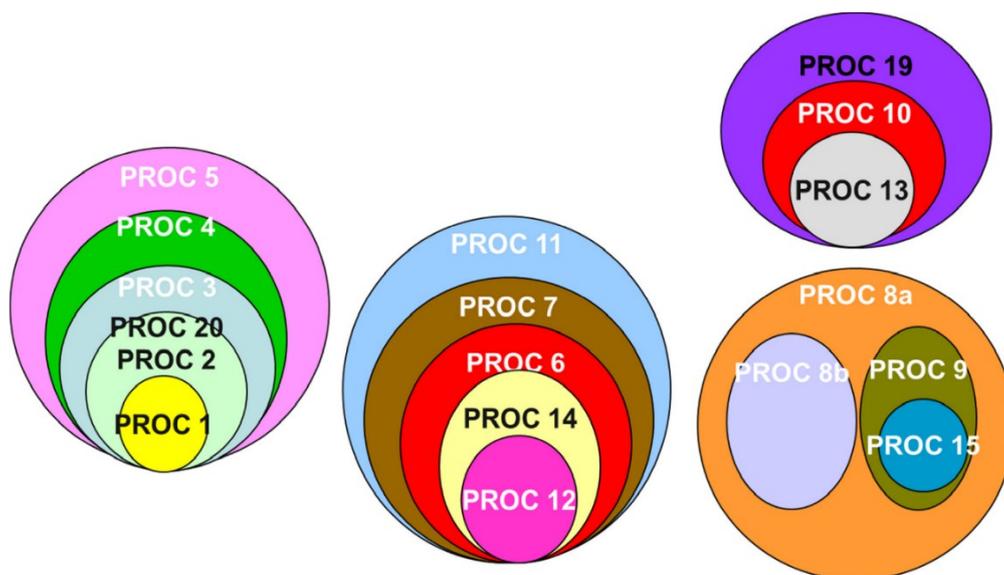


Figure 7 : Hiérarchie PROC pour les utilisations institutionnelles évaluées avec le TRA de d'ECETOC. *(note de bas de page ??)*

Sur la base de la Figure 7, on peut ainsi supposer, par exemple, que :

- Si dans un scénario d'exposition, PROC 19 est couvert, PROC 10 et PROC 13 sont également sûrs dans les mêmes conditions.
- Si dans un scénario d'exposition PROC 8a est couvert, PROC 8b, PROC 9 et PROC 15

<sup>13</sup> Cefic-DUCC-FECC-Concawe: Messages to communicate in the supply chain on extended SDS for substances II (Final version 13 July 2011)  
Disponible sur : [http://www.cefic.org/Documents/IndustrySupport/Cefic%20communication%20on%20extSDS\\_130711.pdf](http://www.cefic.org/Documents/IndustrySupport/Cefic%20communication%20on%20extSDS_130711.pdf) (Consulté le 30-04-2014)



*Lignes directrices sur l'utilisation sûre des détergents  
et des produits d'entretien dans le cadre de REACH*

- également sûrs dans les mêmes conditions.
- Si dans un scénario d'exposition PROC 3 est couvert, PROC 20, PROC 2 et PROC 1 sont également sûrs dans les mêmes conditions.

Vous trouverez plus d'informations sur le système hiérarchique PROC dans le Guide Cefic-Conwawe-FECC-DUCC.